

PROTOCOLE DE MADRID

Formulaire type n° 5 : Décision finale concernant la situation de la marque – Déclaration d'octroi total ou partiel de la protection faisant suite à un refus provisoire (règle 18ter.2) du règlement d'exécution commun)

I. Office qui envoie la déclaration :	
Algérie (DZ)	Téléphone : (213-021) 73.01.42
Institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) 40/42 Rue Larbi Ben M'Hidi B.P 403 Alger - 16 000 – Alger –Algérie.	Téléfax : (213-021) 73.96.44 73.55.81 E-mail:info@inapi.org.
II. Numéro de l'enregistrement international : 1290408	
III. Nom du titulaire : VITRA PATENTE AG Klünenfeldstrasse 22, MuttENZ, CH-4127 Birsfelden (CH)	
IV. Toutes les procédures devant l'Office sont achevées et la décision de l'Office est la suivante :	
<input checked="" type="checkbox"/> Une protection totale est accordée pour tous les produits et services des classes 06, 09,11, 20, 35,42 :(règle 18ter.2)i) :	
<input type="checkbox"/> Une protection partielle est accordée pour les produits et services des classes (règle 18ter.2) ii) :	
V. Non-revendication ou réserve :	
<p><i>Veillez indiquer le ou les éléments de la marque pour lesquels la protection ne peut être accordée :</i></p> <p><i>Veillez indiquer également, en cochant une des options ci-après, si la non-revendication ou la réserve s'applique :</i></p>	
<input type="checkbox"/> à l'égard de tous les produits des classes ci-après:	
<input type="checkbox"/> uniquement à l'égard des produits et services ci-après :	
VI. Lorsqu'une requête en réexamen ou un recours peut être déposé à l'encontre de cette décision auprès d'une autorité extérieure à l'Office, l'Office doit fournir les informations suivantes, lorsqu'elles sont disponibles :	
i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours :	
ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposée:	
iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante :	
VII. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :	
	
VIII. Date d'envoi de la déclaration au Bureau international :	